

Séance du 4 Novembre 2025

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 7
votants :

L'an 2025, le 4 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 24/10/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme MOREAU Virginie, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FROMET Mathieu à M. DENIS Bruno

Excusé(s) : Mme BAUMANN Michèle

Absent(s) : Mme THOMAS Laëtitia

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Procès-verbal du conseil municipal du 07.10.2025

Adopté à l'unanimité

2. Compte-rendu des réunions

Conseil d'école
Bureau du SIEOM
Commission générale de la CCBVL : PLUi

3. Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police

Délibération 28

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police.

En fait, il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Dans une logique de sécurisation des Routes Départementales traversant la commune, la commune de Lorges souhaite aménager trois passages piétons sur la route départementale 25 en direction de Josnes et sur la rue de Villemuzard au niveau du cimetière.

Projet : Aménagement de deux passages piéton sur la RD 25 – Grande Rue au niveau de l'accès rue de la Blandinière et au niveau du 9 Grande rue.

Aménagement d'un passage piéton sur la rue de Villemuzard

Il s'agit de sécuriser le passage des piétons qui traversent déjà la route départementale à ces endroits et donc de créer des passages piétons sécurisés.

Pour ce faire, différents aménagements sont à prévoir, en termes de travaux :

- Fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale.
- Réalisation de la signalisation horizontale en peinture

Ce projet, rentre dans le cadre de la sécurisation de la route départementale en lien avec le Département. Le montant estimé total de l'opération s'élève à 2739.00€ HT soit 3286.80€ TTC.

Le montant de la subvention correspondra à 20% du montant HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

- AUTORISE le Maire à solliciter une convention auprès du Département pour que la commune puisse récupérer le fonds de compensation de la TVA

- AUTORISE le Maire à signer la convention et tous autres documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. Devis modificatif SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour 3 passages piéton

Délibération 29

Annule et remplace la délibération 242025 du 07/10/2025.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer des passages piétons à Lorges pour permettre le cheminement des enfants.

Il est proposé la création de trois passages piétons :

- 1 au niveau de Bout de Ville
- 1 au milieu de Grande Rue
- 1 rue de Villemuzard

L'avis du Conseil départemental est demandé pour les 2 premiers se situant sur une route départementale.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour la réalisation des trois passages piétons, l'achat et la pose de la signalisation verticale pour un montant de 2739.00€ HT soit 3286.80€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité,

- AUTORISE la création de 3 passages piétons

- VALIDE le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour un montant de 2739.00€ HT soit 3286.80€ TTC

- AUTORISE l'inscription de la dépense sur le compte 615231 en fonctionnement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Demande de DDSR 2026

Délibération 30

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la DDSR pour l'année 2026.

Travaux de changement des portes de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'entreprise POUET MENUISERIE.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT des travaux 5479.83€

DDSR maximum 6000 €

Quote part communale 20% 1095.97 €

soit DDSR demandée 4383.86€

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la DDSR pour l'année 2026 pour les travaux de la salle des fêtes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Demande de DETR 2026

Délibération 31

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'année 2026.

Travaux de changement des portes de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'entreprise POUET MENUISERIE.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT des travaux 5479.83€

Quote part communale 20% 1095.97 €

soit DETR demandée 4383.86€

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'année 2026 pour les travaux de la salle des fêtes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Repas des ainés le samedi 29/11/2025
- 11 novembre 2025
- Vœux 2026 le samedi 17 janvier à 15h
- Réception des factures d'eau
- Abaissement de la vitesse à 70km/h au niveau du petit Briou
- Marché de Noël le 23/12

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS